

QUESTIONS-RÉPONSES

sur Handicap International

et sur l'Opération Paquets Cadeaux de fin d'année 2017



Retrouvez ci-après, pour vous aider, les réponses aux questions les plus fréquemment posées sur Handicap International et sur l'Opération Paquets Cadeaux en faveur de l'association.

Prenez quelques minutes pour les lire, cela vous permettra d'être à l'aise face aux interrogations potentielles des clients du magasin. Dans tous les cas, n'hésitez pas à inviter les personnes à prendre contact avec Handicap International (coordonnées indiquées en page 4).

1. Questions-réponses sur Handicap International

Qui est Handicap International ?

Handicap International est une **association à but non lucratif** (de type loi 1901) **et de solidarité internationale**. Elle a été **créée en France, en 1982**, par deux médecins lyonnais qui, révoltés face au dénuement de milliers de réfugiés cambodgiens handicapés (victimes de mines antipersonnel, de malnutrition, de la polio ou de la lèpre...), créent en quelques semaines un premier centre d'appareillage au camp de Khao I Dang, qui abrite alors 6 000 personnes handicapées parmi 160 000 réfugiés.

Depuis 35 ans, Handicap International, **co-prix Nobel de la paix 1997** pour son combat contre les mines antipersonnel, continue de poursuivre le même objectif de garantir l'**autonomie** des personnes handicapées et vulnérables (atteintes de maladies invalidantes telles que le sida ou le diabète, par exemple) en leur permettant de retrouver leur dignité et leur place au sein de leur communauté, en (re)devenant **actrices** de leur propre vie.

La Fédération créée en septembre 2009 regroupe l'association française, fondatrice du mouvement Handicap International, et **7 autres associations nationales** constituées progressivement en **Belgique, en Suisse, au Luxembourg, en Allemagne, au Royaume-Uni, au Canada et aux États-Unis**. Ce réseau fédéral permet à Handicap International de développer et diversifier ses ressources humaines et financières ainsi que ses compétences techniques. Aujourd'hui, Handicap International **intervient dans près de 60 pays** situés sur 4 continents : Afrique, Amérique, Asie et Europe.

Quels sont les principes d'actions de Handicap International ?

Quelles que soient les situations rencontrées, Handicap International continue d'agir en conformité avec ses principes d'origine :

- apporter une assistance la plus simple et la plus adaptée possible, proche des compétences existantes et des possibilités économiques du pays ;
- favoriser l'autonomie des bénéficiaires, de leurs familles, des associations locales et de la communauté.

Concrètement, **Handicap International utilise les ressources de chaque pays et favorise le partage de savoir-faire ainsi que le partenariat avec les acteurs locaux** pour réaliser au mieux ses actions, dans le respect des cultures de chacun.

En pratique, quelles sont les actions de Handicap International sur le terrain ?

Handicap International intervient aussi bien dans des **situations d'urgence** (guerres, catastrophes naturelles, crises chroniques...) que dans des **contextes d'aide au développement**.

Handicap International propose :

- des projets de réadaptation (appareillage, rééducation) ;
- des programmes d'insertion sociale (par le biais de l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs, de la scolarisation et de la formation professionnelle) ;
- des actions de sensibilisation et de mobilisation contre les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions (BASM) et les armes explosives utilisées en zone peuplée, qui mutilent et tuent chaque année des milliers de civils.

Que fait Handicap International contre les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions (BASM) et l'utilisation d'armes explosives en zone peuplée ?

Handicap International est co-fondatrice de la Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel (International Campaign to Ban Landmines – ICBL) et co-prix Nobel de la paix en 1997 pour son action ayant permis la mise en place d'un traité international interdisant les mines. L'association poursuit par ailleurs son combat contre les bombes à sous-munitions (BASM), qui a notamment conduit à la signature du **Traité d'Oslo** d'interdiction des BASM en décembre 2008. Le 1^{er} août 2010, ce texte est entré en vigueur et est ainsi devenu une norme internationale incontournable !

Par ailleurs, l'association met en œuvre de nombreuses activités de sensibilisation des populations aux dangers des engins non explosés et mène des programmes de déminage. Handicap International travaille en coordination avec des volontaires et des professionnels, spécialistes de l'appareillage, kinésithérapeutes, médecins, psychologues, démineurs, techniciens, chefs de projet insertion économique et sociale... pour permettre aux personnes blessées par ces armes de réintégrer leur communauté et de vivre le plus normalement possible.

Temps fort de son combat, Handicap International organise chaque année la **Pyramide de chaussures** dans de nombreuses villes de France. Si les traités d'interdiction des mines antipersonnel (Ottawa) et des bombes à sous-munitions (Oslo) sont maintenant signés, la mobilisation contre ces armes doit se poursuivre afin que la mise en œuvre concrète de ces traités devienne effective. En effet, les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions sont présentes dans de nombreux pays, où elles continuent de tuer ou de mutiler de nombreux civils et empêchent les populations de vivre normalement (champs inaccessibles, problème d'accès à l'eau...).

À l'occasion des 23 ans de la Pyramide de chaussures en 2017, Handicap International a invité le public à se mobiliser contre **les bombardements des civils et l'utilisation des armes explosives en zone peuplée**. Le 23 septembre 2017 dans 23 villes, les Français ont dit « non » à cette pratique qui s'intensifie en Syrie et sur les

théâtres des conflits actuels, générant de nombreuses victimes parmi les civils. En 2016, plus de 90 000 personnes dans le monde ont été tuées ou blessées par une arme explosive.

Plus d'informations sur : <http://www.handicap-international.fr/actualites/que-bombes-pleuvent-alep-francais-se-mobilisent>

De quoi parle-t-on / De quoi ne parle-t-on pas ?

- ❑ On parle des conséquences des bombardements sur les populations civiles.
- ❑ On parle des pays touchés par ces bombardements (Irak, Bande de Gaza, Syrie, Ukraine...).
- ❑ On ne pointe pas du doigt tel ou tel État.
- ❑ On parle du processus diplomatique en cours pour dénoncer et stigmatiser l'utilisation d'armes explosives en zone peuplée. On ne rentre pas dans le détail (trop compliqué).

Que fait Handicap International en France ?

Le **siège de l'association** se situe à Lyon car, historiquement, Handicap International est une association française de solidarité internationale qui a été créée par deux médecins lyonnais. L'association dispose également d'un bureau de représentation à Paris, lequel est proche notamment des instances décisionnaires nationales.

La France accueille également un dynamique **réseau de bénévoles**. Celui-ci est constitué actuellement de 14 relais de mobilisation qui représentent l'association en régions.

Les « **mob'acteurs** » sont aussi des membres importants du réseau français de Handicap International. Ce sont des « porteurs d'initiatives » qui agissent en dehors des relais de mobilisation et qui organisent des actions – défis sportifs, événements culturels, brocantes... – au profit de Handicap International.

Plus d'informations sur <http://www.handicap-international.fr/je-cree-mon-defi>

Toutes les personnes à Handicap International sont-elles bénévoles ?

Non, il existe des **statuts différents** au sein de l'association.

En 2016 (cf. rapport d'activité téléchargeable sur <http://www.handicap-international.fr/comptes>), au siège et sur le terrain, plus de 3 100 personnes sont engagées à titre professionnel (**volontaires ou salariés**). Elles partagent les valeurs de l'association et mettent ainsi leur professionnalisme et leurs compétences au service des missions de Handicap International dans le cadre de domaines d'activités en constante évolution. Les salariés de Handicap International permettent de pérenniser les acquis et les expériences de l'ONG sur le terrain et au siège. Ils contribuent également à stabiliser l'ossature et l'organisation de l'association.

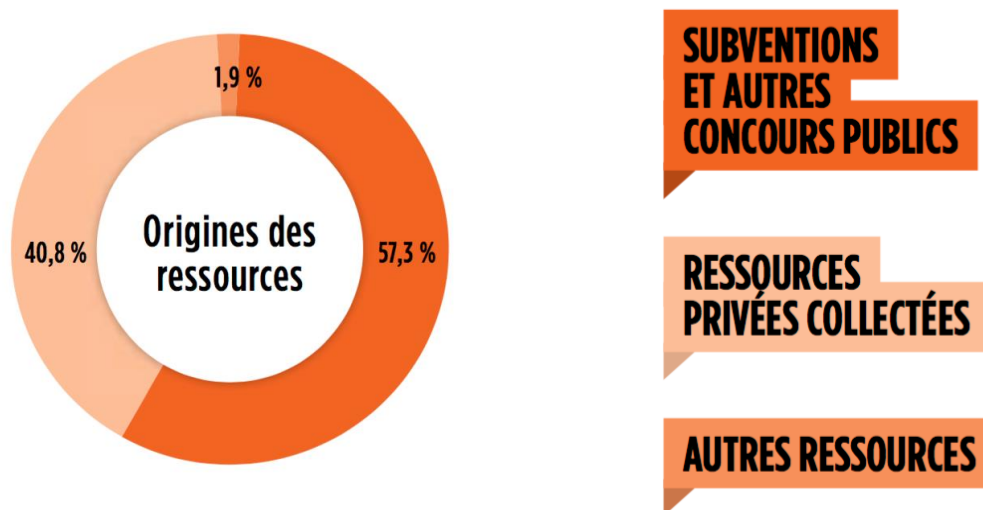
En ce qui concerne les bénévoles, en 2016 Handicap International en compte 300 réguliers et 2000 ponctuels, qui choisissent de donner de leur temps et de mettre leurs compétences et leur motivation au service de l'association.

Comment faire pour rejoindre l'association, en tant que salarié(e), volontaire ou bénévole ?

Toutes les informations nécessaires ainsi que les offres disponibles se trouvent sur <http://www.handicap-international.fr/je-m-engage>.

Comment l'association est-elle financée ? D'où viennent ses ressources ?

Depuis de nombreuses années, Handicap International s'attache à développer ses **ressources d'origine privée** (notamment les produits de la générosité du public tels que les dons, legs ou parrainages qui représentent 53,9 % de la totalité des ressources de l'association en 2015) afin d'assurer son indépendance financière et son autonomie d'action.



Extrait du rapport d'activité 2016 de Handicap International France.

Comment les fonds collectés sont-ils utilisés ?

Principale répartition des ressources financières (rapport d'activité 2016 de Handicap International France) :

- 81 %** des fonds collectés par l'association sont destinés à financer ses missions sociales (programmes de développement, interventions d'urgence sur le terrain...).
- 11 %** des fonds sont consacrés aux frais de recherche de fonds.
- 8 %** des fonds couvrent les frais de fonctionnement de l'association (acteurs locaux, expatriés, experts et spécialistes du développement et de l'action d'urgence...).

Est-il possible, pour aider l'association, de faire don de matériels (prothèses, fauteuils roulants...) ?

Handicap International privilégie l'utilisation de matériels locaux pour chaque zone géographique où l'association intervient. En général, elle n'accepte donc pas de dons matériels qu'elle enverrait ensuite sur le terrain. Si des personnes souhaitent soutenir Handicap International, elles ont la possibilité de faire un don financier (sous forme de don ponctuel, régulier, de parrainage, legs ...) ou d'offrir un peu de leur temps en devenant bénévole.

2. Questions-réponses sur l'Opération Paquets Cadeaux et sur les fonds recueillis à cette occasion

Pourquoi Handicap International a-t-elle lancé cette opération ?

Parce que les populations ne peuvent pas attendre que des fonds publics soient débloqués, Handicap International s'attache à développer ses ressources d'origine privée (dons, legs, parrainages...). Cette autonomie d'action lui est précieuse pour agir au plus vite en faveur des personnes handicapées ou vulnérables, partout dans le monde où elles en ont besoin. L'Opération Paquets Cadeaux est une action de collecte de fonds qui s'inscrit dans cette perspective.



À quoi vont servir les fonds ainsi collectés une fois ceux-ci reversés à Handicap International ?

Les fonds collectés vont contribuer à financer les **actions de l'association sur le terrain** (aide aux populations vulnérables, campagnes de déminage, favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap...).

Une personne qui fait un don à Handicap International peut-elle obtenir un reçu fiscal ?

Il est tout à fait possible d'obtenir un reçu fiscal pour tout **don supérieur ou égal à 8 € émanant d'un donateur identifié** (prénom, nom et adresse postale complets et lisibles).

Afin que Handicap International puisse émettre les reçus fiscaux, vous devrez veiller à ce que les dons en chèque soient **libellés au nom de Handicap International** et à ce que les dons en espèces soient accompagnés d'un papier précisant les coordonnées lisibles et complètes du donateur ainsi que le montant de son don.

 Pour en savoir plus, reportez-vous à la **procédure de remontée de fonds** 

3. Pour toute autre question...

⇒ Pour toute personne qui souhaiterait avoir des informations sur le bénévolat ou qui souhaiterait relever un défi en soutien à Handicap International, n'hésitez pas à la rediriger vers notre service mobilisation au 04 72 72 70 87 ou par mail à agissez@handicap-international.org

⇒ Conseillez aussi à la personne de **visiter le site web** de Handicap International (www.handicap-international.fr) qui foisonne d'informations, et de consulter en particulier la rubrique « Foire aux questions » qui donne les réponses aux questions les plus fréquemment posées (par exemple : Comment faire pour arrêter mon prélèvement automatique ? Comment faire pour ne plus recevoir les mailings de l'association ? Etc.)

⇒ Si un client vous interpelle et vous informe avoir croisé des personnes se réclamant de Handicap International et demandant de l'argent liquide à ce titre, n'hésitez pas à appeler le 04 78 69 79 79. En effet, la collecte d'argent liquide sur la voie publique est interdite par la loi (sauf actions spécifiques lors de journées nationales).